



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 24 mars 2022

### SOLIDARITE

#### Point de situation sur le dispositif d'accueil des déplacés ukrainiens dans l'Hérault

600 personnes en provenance d'Ukraine sont à ce jour recensées dans l'Hérault, dont 400 adultes et 200 enfants.

Les déplacés ukrainiens arrivent par leurs propres moyens, en véhicule individuel ou en transport collectif. Nombre d'entre eux sont accueillis par des proches, ou directement pris en charge dans les communes par les collectivités et les citoyens qui ont proposé des logements.

Un accueil adapté pour les déplacés ukrainiens ne disposant pas d'attaches locales s'est rapidement mis en place grâce à la mobilisation des collectivités, des associations sous la coordination du préfet de l'Hérault.

#### ▪ Un accueil d'urgence dans 2 centres équipés d'un guichet unique

Deux centres d'accueil d'urgence situés à Montpellier\* et Béziers\*\* sont mis à disposition et équipés par les communes concernées. Ces sites constituent un espace de premier accueil et d'orientation pour les nouveaux arrivants.

\* Gymnase Olympie de Montpellier : avenue Jacques Cartier, à proximité de l'arrêt de tram Ligne 1 – Place de l'Europe

\*\* Palais des Congrès de Béziers : 29 avenue Saint-Saens

L'accueil et l'hébergement d'urgence sont assurés par les associations agréées de sécurité civile (Croix Rouge 34 à Montpellier, et Protection Civile 34 à Béziers). Une prise en charge psychologique est proposée par les bénévoles de la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP 34).

D'autres acteurs assurent depuis ce jour une présence au sein d'un guichet unique :

- Interprétariat, accompagnement et orientation réalisés par les associations SOS Montpellier Ukraine, Gammes et Singa ;
- Remise des convocations pour la délivrance des autorisations provisoires de séjour (protection temporaire) par la préfecture.

#### Cabinet du préfet

Service départemental de  
la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2

Actuellement 60 personnes sont présentes au gymnase Olympie (pour une capacité de 80 places). Le site du Palais des Congrès de Béziers accueille principalement des personnes en transit.

- **Une orientation, en second niveau, vers de l'hébergement collectif ou des logements pérennes**

Les familles se présentant dans l'un de deux centres d'accueil d'urgence sont orientées les jours suivants (après une évaluation médico-sociale effectuée à leur arrivée par les associations de sécurité civile) : soit directement chez des particuliers ou dans des logements mis à disposition par des collectivités, soit vers des dispositifs collectifs.

Un hébergement dit « d'accueil collectif » est proposé au CCAS EDF du Cap d'Agde. Ce site accueille 140 personnes, pour une capacité s'élevant à 216 places en bungalows. Les déplacés ukrainiens pourront y séjourner pendant quelques semaines, afin de stabiliser leurs situations, avant une orientation vers des solutions d'hébergements plus pérennes.

De nouveaux centres collectifs ouvriront prochainement dans l'Hérault.

- **Des besoins en hébergements pérennes**

Les particuliers volontaires pour héberger des déplacés ukrainiens sont invités à se signaler auprès de la plateforme <https://parrainage.refugies.info/>. Ces derniers seront directement contactés par l'association référente Singa, structure missionnée par le préfet de l'Hérault pour mettre en relation les accueillants volontaires et les personnes déplacées.

Les communes et EPCI de l'Hérault sont également invités à recenser les hébergements communaux et intercommunaux disponibles via une procédure en ligne accessible depuis ce même portail.

Les sites utiles et officiels pour s'informer :

- [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) → Modalités d'accueil dans l'Hérault et les démarches administratives auprès de la préfecture pour l'obtention de la protection temporaire
- <https://parrainage.refugies.info/> → Informations relatives aux droits et à l'accueil des personnes déplacées ; conseils pour la réalisation d'actions de solidarité
- [www.gouvernement.fr/info-ukraine](http://www.gouvernement.fr/info-ukraine) → Accès aux informations officielles du Gouvernement
- [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) → Statuts et droits des personnes arrivées d'Ukraine
- [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (rubriques action humanitaire d'urgence > fonds de concours) → pour les entreprises souhaitant aider financièrement l'Ukraine.

**Toute demande presse, ou demande de tournage, sur les sites d'accueil doit être formalisée auprès du service communication de la préfecture de l'Hérault : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)**

#### **Cabinet du préfet**

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2